

Système métrique

temps ou son argent à apprendre un nouveau système qui ne lui offre aucun avantage tangible. Le système métrique ne rendra pas ses terres plus productives, ne lui donnera pas du meilleur bétail, et ne lui fera pas gagner un seul dollar de plus à la foire. Doit-on s'étonner après cela s'il bronche?

Au cours des débats précédents, le gouvernement a essayé de traiter par le mépris l'inquiétude de mes collègues sur les effets de la modification proposée, qui ferait passer les calculs des mesures agraires de l'acre à l'hectare, et qui obligerait à changer le cadastre, dans l'Ouest du Canada. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a évoqué certains de ces effets. On nous a soutenu que les fonctionnaires provinciaux et municipaux ne seraient pas obligés de changer le système de mesure d'arpentage pour suivre les modifications qui s'opèreront à la commission du blé. Cependant, les Parlements provinciaux en discutent déjà.

Il me semble, comme l'a dit mon collègue de Vegreville au cours des audiences du comité qui ont eu lieu sur ce bill, que si un agriculteur doit utiliser les hectares dans le calcul de son quota et dans ses rapports avec la Commission canadienne du blé, il s'ensuit que les municipalités et les comtés seront tenus de se servir des mêmes mesures, pour être logiques. A mon avis, ces changements se solderont par des dépenses énormes et par des résultats finals extrêmement embrouillés. Au fur et à mesure où la terre sera vendue, les nouveaux titres de propriété devront être calculés en hectares. Nous aurons donc tout un système d'arpentage dépareillé, avec certaines parcelles de terre mesurées en acres et d'autres en hectares. Ce sera une source de confusion bien inutile.

Le quadrillage actuel des mesures agraires en sections, en milles carrés et en acres est utilisé chez nous avec succès depuis des années. C'est un système simple que nous tous dans l'Ouest du Canada comprenons. Nous savons tous que nos chemins sont tracés à des distances d'un mille sur deux milles, que chaque mille carré comprend 640 acres et que chaque canton comprend 36 sections. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), a rappelé au cours du débat de deuxième lecture l'origine de ce système de mesures agraires, et les avantages que sa simplicité avait apportés depuis des années. Le système a eu le temps de faire ses preuves, et je puis ajouter que le système cadastral de l'Ouest fait l'envie de nombre d'autres provinces canadiennes, et même de certains pays étrangers.

Il serait téméraire de la part du gouvernement, au nom de l'uniformité, de remplacer un système éprouvé et dans lequel les gens ont confiance par un nouveau qui n'a aucun rapport avec la méthode cadastrale actuelle. Quels seront les avantages de ce changement? J'ai beaucoup de mal à trouver les avantages qui découleraient du système d'arpentage que propose le gouvernement.

Nous devrions considérer l'idée même de changement avec préoccupation. Avant de rejeter les anciennes méthodes et d'en introduire de nouvelles, nous devrions évaluer attentivement les coûts et les avantages qu'elles entraînent et nous demander le prix que nous aurons à acquitter pour ce changement. Certes, tout au long de l'histoire du monde occidental, on a généralement défendu l'idée que le changement est un bien en soi, de par lui-même ou par ses répercussions. A l'heure actuelle, nous sommes en train de reconsidérer cette idée, et nous la mettons en doute. Les écologistes soutiennent que les coûts de certaines innovations industrielles sont trop élevées.

[M. Schellenberger.]

Les éducateurs ont commencé à rejeter les prétendues nouvelles méthodes d'enseignement et en reviennent à l'ancien système éprouvé et efficace.

Le fait que le nouveau système soit un échec est démontré par le fait qu'aujourd'hui certains étudiants peuvent à peine lire ou écrire, même chez ceux qui demandent leur admission à l'université. Nous savons maintenant que le changement hâtif et mal avisé peut gêner le progrès plutôt que l'accélérer. C'est pourquoi je prie instamment le gouvernement d'accepter l'amendement proposé aujourd'hui par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain et de rendre ainsi au peuple canadien un grand service.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, étant donné que je n'ai pas pu participer au débat de deuxième lecture, du fait que j'assistais à des réunions de comité, je me réjouis particulièrement de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au sujet de ce bill en troisième lecture. Comme le savent les députés, la participation à un comité empêche de pouvoir se joindre aux débats de la Chambre.

Depuis que cette mesure a été présentée pour la première fois, le gouvernement a fait une pause, et a retardé les choses pour ainsi dire. Ce retard a eu du bon, car il a permis aux producteurs de grain et en particulier à ceux de l'Ouest canadien, de faire connaître à leurs députés au Parlement leur «réaction viscérale» à ce bill. Mes électeurs m'ont fait connaître leurs réactions dans des lettres et par des visites personnelles. Je ferai remarquer que presque toutes ces réactions ont été portées à mon attention après le débat de deuxième lecture, lorsque la nouvelle de ces changements a été connue de mes électeurs et des producteurs de grain de l'Ouest.

Puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'INFORMATION

LES MOTIFS DE L'ABSENCE AUX COMPTOIRS DE JOURNAUX D'OTTAWA D'EXEMPLAIRES DU «SUN» DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), la motion suivante:

Que le gouvernement dise à la Chambre où se trouvent les 700 exemplaires du *Sun* de Toronto du 9 juin 1977, mis à bord d'un avion d'Air Canada tôt ce matin à destination d'Ottawa et, surtout, si quelqu'un, agissant au nom du gouvernement ou du parti libéral, a eu quelque chose à voir avec la disparition de ces exemplaires qui ne sont pas parvenus aux marchands de journaux d'Ottawa et, enfin, si, oui ou non, on peut attribuer cette disparition au fait que le journal contenait un article embarrassant pour le parti libéral et préjudiciable à son directeur de campagne, le sénateur Keith Davey.